

Découvrez le nouveau Radio-Canada.ca. Testez notre site bêta. Testez notre site bêta.

Je l'essaie →

[ACCUEIL](#) | [JUSTICE ET FAITS DIVERS](#)

La Cour supérieure tranche contre la méthode Lean dans un CIUSS de Montréal

PUBLIÉ LE DIMANCHE 23 AVRIL 2017 À 13 H 18 | Mis à jour à 8 h 19



Une personne âgée dans un CHSLD Photo : Radio-Canada

Une décision de la Cour supérieure du Québec donne raison à un syndicat qui contestait la méthode de gestion Lean dans le milieu des soins hospitaliers.

Aussi connue comme la méthode Toyota, la méthode Lean implique une comptabilité du temps passé auprès des patients pour améliorer la performance.

Le syndicat du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux, le CIUSS du Nord de l'île de Montréal, a contesté l'implantation de cette méthode puisqu'elle provoquerait chez les employés de la détresse psychologique et les placerait en contradiction avec leur code déontologique.

Une première décision a été rendue en 2016 et donnait raison au syndicat, mais elle a été portée en appel.

Un juge a tranché une deuxième fois en faveur du syndicat dans un jugement de la Cour supérieure en appel d'une décision administrative. Cette décision représente une première au Québec, qui, selon le syndicat, pourrait avoir un effet d'entraînement, et générer d'autres contestations judiciaires de cette méthode, mise en place sous différentes formes ailleurs dans la province.

« Nous sommes les premiers au Québec à avoir obtenu cette décision-là et on a espoir de faire circuler cette information-là, pour que d'autres puissent suivre le même chemin et faire en sorte qu'on puisse être capables finalement de rendre les services plus de qualité et moins de quantité », espère la présidente du syndicat du CIUSS du Nord de l'île de Montréal, Marjolaine Goudreau.

De son côté, la direction du CIUSS a indiqué vouloir prendre connaissance du jugement avant de commenter.

D'après les informations de David Savoie

À lire aussi :

- [Lean : une méthode extrêmement coûteuse, selon une étude](#)